



Contrat de préachat

Dans l'esprit développé par la Charte des AMAP et dans le respect de ses principes et engagements disponibles sur le site du réseau AMAP IDF (amap-idf.org), il est convenu entre :

- le « Verger du Grand Morin » EARL Saint Gobert, 30 rue Saint Gobert à Dammartin-sur-Tigeaux (77163) représenté par M. Florian Lemoine
- et M/Mme _____ adhérent(e) de l'AMAP _____

trois livraisons (janvier, février et mars) de différentes variétés de **pommes bio** certifiées par Ecocert FR-BIO-01.

Commande pommes : _____ kg x 3 livraisons x 2,85 € = _____ €

Gelée de pommes(350g) ____ x 4€ x 3 livraisons = ____ € TOTAL : _____ €

Réglé ce jour en un chèque n° _____ de ce montant à l'ordre de « EARL Saint Gobert ».

Fait à _____, le _____ Signature :

Exemplaire producteur



Contrat de préachat

Dans l'esprit développé par la Charte des AMAP et dans le respect de ses principes et engagements disponibles sur le site du réseau AMAP IDF (amap-idf.org), il est convenu entre :

- le « Verger du Grand Morin » EARL Saint Gobert, 30 rue Saint Gobert à Dammartin-sur-Tigeaux (77163) représenté par M. Florian Lemoine
- et M/Mme _____ adhérent(e) de l'AMAP _____

trois livraisons (janvier, février et mars) de différentes variétés de **pommes bio** certifiées par Ecocert FR-BIO-01.

Commande pommes : _____ kg x 3 livraisons x 2,85 € = _____ €

Gelée de pommes(350g) ____ x 4€ x 3 livraisons = ____ € TOTAL : _____ €

Réglé ce jour en un chèque n° _____ de ce montant à l'ordre de « EARL Saint Gobert ».

Fait à _____, le _____ Signature :

Exemplaire adhérent